

L'effarant rapport du Conseil en Analyse Economique (CAE) sur l'assurance chômage !

Le Conseil d'Analyse Economique (CAE) vient de présenter une note sur les règles et la gouvernance de l'assurance chômage.

Lors d'une présentation de cette note en décembre 2020 à laquelle FO avait été conviée, les questions posées alors ne portaient que sur la gouvernance de l'assurance chômage, la question des règles d'indemnisation n'avait absolument pas été abordée. A cette occasion, FO avait rappelé ses revendications pour un retour à une gestion « libre et souveraine » de l'assurance chômage par les interlocuteurs sociaux. FO avait également souligné le rôle d'amortisseur social de l'assurance chômage en temps de crise qui a maintes fois fait ses preuves !

Contrairement à ce qu'affirme la note, cette dernière a bien un effet contracyclique : quand l'économie va mal, les recettes sont en baisse, et les dépenses sont en hausse, pour indemniser les demandeurs d'emploi. De surcroît, le déploiement de l'activité partielle (financée à 1/3 par l'Unedic) a permis d'assurer aux salariés le maintien d'un revenu dès le premier confinement et encore à ce jour.

Ainsi, FO ne peut être qu'effarée en découvrant la note du CAE, ses affirmations qui témoignent d'une méconnaissance du fonctionnement de l'Unedic et de ses travaux, et ses « recommandations », qui vont globalement à l'encontre de nos revendications !

FO rejette notamment les propositions suivantes qui conduiraient tout droit à une étatisation du régime :

- l'adaptation des règles de l'indemnisation des demandeurs d'emploi en fonction de la situation économique voire de leur situation financière antérieure,
- la fusion des minimas sociaux,
- la nationalisation du budget de l'assurance chômage en le faisant entrer dans la loi de financement de la sécurité sociale,
- et enfin le pilotage du régime par un « Haut Conseil » rattaché auprès du Premier ministre, ce qui laisse augurer de son degré d'indépendance...

Une telle évolution aboutirait à un changement de nature d'un système fondé initialement sur la solidarité entre les salariés et la cotisation sociale, part du salaire, dit différé, consacrée à cette solidarité et gérée par la négociation collective (paritarisme).

Pour FO c'est à la fois une erreur politique, économique et sociale au regard du rôle essentiel de la négociation collective.

FO réaffirme que la gouvernance de l'assurance chômage doit rester paritaire car elle assure au plus près la représentation et la défense des intérêts des salariés et des demandeurs d'emploi !

Paris, le 12 janvier 2021

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07